

# Conference on the Cultural Dimension of Private International Law

On 13 June 2014, the Swiss Institute of Comparative Law in cooperation with the Universities of Lausanne, Geneva and Urbino will host a conference on the Cultural Dimension of Private International Law in Lausanne. Speakers will address the audience in French, Italian or English.

The conference aims at honouring Tito Ballarino, who dedicated his life to develop the themes of the conference and to facilitate the meeting of Private International Law culture and traditions, in his writing as well as in his academic experiences and exchanges.

The abstract of the conference reads as follows:

*À l'heure où le législateur européen déconstruit les systèmes nationaux de droit international privé en y superposant un appareil normatif de grande ampleur et complexité technique, l'idée de réfléchir autour des éléments culturels qui sous-tendent le droit international privé peut paraître saugrenue. Et pourtant qui aime la matière ne saurait renoncer à s'interroger sur le sens de la profonde transformation en cours qui engage sûrement l'essence même du droit international privé. Il n'est dès lors pas inutile de recentrer l'attention sur les aspects généraux de la discipline et en repenser la valeur sur fond des grandes questions qui, depuis toujours, agitent la pensée sur le phénomène juridique. Et de fait, la fonction d'intégration sociale que s'assigne le droit – dont le droit international privé est un instrument d'autant plus essentiel à mesure qu'avance la dynamique de la mondialisation – déborde le cadre de la culture juridique au sens étroit et s'impose*

*comme fait spirituel et problème moral. De là la convergence, dans le discours traditionnel du droit international privé, d'une multitude de perspectives combinant la théorie générale du droit, la sociologie, l'histoire, la philosophie, la science politique, l'éthique, en un mot, ce qui constitue la "culture". Pourquoi le droit international privé ? Quelle place le moment présent prend-il au sein d'une évolution historique qui s'est toujours efforcée de respecter l'autonomie et l'identité des différentes réalités sociales et cultures juridiques ? Comment la fonction régulatrice de cette branche du droit se concilie-t-elle avec la promotion des droits fondamentaux au rang de critère suprême de justice ? Quel rôle peuvent encore jouer les doctrines qui ont marqué l'histoire de la discipline ?*

*Il est heureux que l'on puisse se pencher sur ces thèmes à l'occasion des quatre-vingt ans du Professeur Tito Ballarino auquel la rencontre est dédiée en hommage à son exceptionnelle œuvre scientifique constamment vouée à saisir, au-delà des contingences du présent, les lignes les plus significatives de l'évolution culturelle de la société.*

The program of the conference is available [here](#).